



## Internat – Année scolaire 2016/2017

L'Internat, réservé aux élèves de classes préparatoires aux grandes écoles, est situé à 150 m du lycée Marcelin Berthelot, à l'adresse suivante :

**42 boulevard du Maréchal Leclerc à 94340 JOINVILLE le PONT.**

L'Internat dispose de **70 places** réparties dans 68 chambres. Il permet d'accueillir 42 filles et 28 garçons.

La rentrée des internes est fixée la veille de la date officielle de reprise des cours à partir de **16h30** pour les nouveaux internes, de 17h30 pour les autres. Une « bagagerie » sera à votre disposition à partir de 14 heures. Les internes et leurs accompagnants sont invités à un buffet à partir de 18 heures 45.

**L'Internat est fermé** hors des périodes scolaires :

- Du mercredi 19 octobre 2016 à 19h00 jusqu'au mercredi 3 novembre 2016 à 16h30
- Du samedi 17 décembre 2016 à 14h00 jusqu'au lundi 2 janvier 2017 à 16h30
- Du samedi 4 février 2017 à 14h00 jusqu'au dimanche 19 février 2017 à 16h30
- Du samedi 1<sup>er</sup> avril 2017 à 14h00 jusqu'au lundi 17 avril 2017 à 16h30
- À partir du vendredi 30 juin 2017 à 16h00

La restauration ne sera pas assurée les 26 et 27 mai 2017, ni le vendredi 30 juin 2017 au soir.

Ces dates et heures sont impératives : aucune dérogation ne sera accordée ; il appartient aux élèves et aux familles de libérer les locaux impérativement avant l'heure limite mentionnée ci-dessus.

L'inscription à l'Internat vaut acceptation du règlement de l'Internat et des modalités financières. L'inscription à l'Internat est valable pour la totalité de l'année scolaire, c'est à dire de septembre 2016 à fin juin 2017.

**Nota : Il est demandé à l'élève de fournir 4 photos d'identité lors de la confirmation de son inscription**

### Les repas

Le forfait comprend quatre prestations de repas par jour :

- Un **petit déjeuner** de 7h15 à 8h du lundi au samedi (sauf jour férié)
- Le **repas du midi** de 11h30 à 13h30 du lundi au vendredi – à 12h30 le samedi et sauf les jours fériés.
- Un **goûter**, disponible du lundi au vendredi (sauf jour férié) à la cafétéria à partir de 13h30 et délivré sur présentation du badge magnétique délivré lors de l'inscription.
- Un **repas du soir** de 18h45 à 19h30 du lundi au vendredi (sauf jour férié). En raison des horaires de travail des personnels de la restauration, la salle doit être libérée à 19h45.

En dehors de ces horaires, des cuisinettes sont à votre disposition dans chaque bâtiment de l'Internat et placées sous votre propre responsabilité (**les locaux doivent être laissés propres, la vaisselle nettoyée et rangée, les produits retirés des réfrigérateurs à leur date de péremption**). **L'emploi de bouilloire électrique n'est autorisé que dans les cuisinettes. L'emploi de réchaud à gaz est formellement interdit dans tous les locaux.**

### Les horaires de l'Internat

Le verrouillage des portails est assuré par le gardien de nuit de 20h30 à 7h00.

Toutefois, les étudiants peuvent travailler entre 20h00 et 22h30 dans les salles communes avec des internes-externés. Les internes-externés doivent impérativement quitter l'enceinte de l'Internat à 22h30. En semaine, les internes doivent être

rentrés à l'internat au plus tard à 21h00. Toutefois, **des sorties sont possibles sous réserve d'en avoir obtenu l'autorisation préalable du Proviseur.**

La fermeture des bâtiments intervient à partir de 22h30 : tous les étudiants doivent alors avoir quitté les salles communes et regagné leur chambre (aucune présence dans les salles communes ne sera tolérée après 22h30).

Le dimanche soir (et les jours fériés) le retour des internes est autorisé jusqu'à 22h30.

Les sorties sont libres le samedi soir et les veilles des jours fériés jusqu'à 23h45 : il est plutôt recommandé de sortir en groupe.

Les salles de classe sont des espaces de travail : aucune fête pour quelque motif n'y est autorisée.

## Le linge

A compter de la rentrée de septembre 2016 le service de laverie – entretien du linge personnel pour les élèves ne sera plus assuré par le lycée. Il n'est pas autorisé d'étendre le linge pour le faire sécher à l'internat.

## Trousseau

Voici la liste des éléments recommandés :

- Une alèze pour un matelas 90 x 190
- Trois parures (drap de fond, drap de dessus ou housse de couette, taie de traversin). Le lycée ne fournit pas d'oreiller (que vous pouvez apporter)
- Une couverture ou couette
- Serviettes et gants de toilette
- 2 sacs à linge sale
- Chaussons
- Une lampe de bureau, de la vaisselle courante.

## Entretien de la chambre

Du mobilier ou des équipements personnels en nombre limité (une chaise, une lampe, un ordinateur) peuvent être apportés mais ne doivent pas gêner l'entretien. Les animaux ne sont pas autorisés.

Le ménage des parties communes est assuré quotidiennement par le personnel du lycée. Le ménage des chambres est assuré une fois par semaine par le personnel du lycée : en dehors de ces passages, il est à la charge des élèves. Pour faciliter leurs tâches, les effets personnels doivent être rangés, les accessoires de toilettes

rangés dans une trousse, les valises et sacs posés sur les armoires ou à la bagagerie ; l'accès au sol sous les lits et le mobilier doit toujours être possible.

**La pose de poster(s) sur les murs n'est pas autorisée (ils seront systématiquement retirés).**

Il est strictement interdit d'apporter des rideaux ou voilages : en collectivité, ils doivent répondre à des normes anti-incendie très contraignantes. Pour le même motif, l'emploi de bougies n'est pas autorisé. L'internat est évidemment entièrement non-fumeur.

En cas de défaillance de matériel (lampe, prise électrique, serrures, etc.), un cahier est à votre disposition à la loge pour le signaler. Vous pouvez également faire un signalement à la gardienne de l'Internat et/ou à l'accueil de l'Intendance.

## Sécurité

Les chambres sont des espaces personnels de travail et de repos. Fermez les portes, ne laissez pas de fenêtres ouvertes en votre absence. Vos effets personnels sont sous votre propre et exclusive responsabilité. N'hésitez pas à signaler ce qui vous semblerait des anomalies.

Un **numéro d'urgence** est continuellement disponible durant les périodes de fonctionnement de l'internat : **06.33.36.43.10**. Le numéro de l'infirmière est le 06.72.74.48.30. Par ailleurs en présence des élèves, une société de gardiennage assure la sécurité des personnes et des locaux la nuit.

## Qualité d'Interne

La qualité d'interne est annuelle. En cours d'année, il ne peut y être mis fin :

- Par l'élève, que par la fin de la scolarité au lycée,
- À tout moment, sur décision du lycée.

Les questions relatives à l'internat peuvent être formulées par courrier électronique à l'adresse : **intendance@lycee-berthelot.org**, dont la date de référence est attestée par un accusé de prise en compte.